



CNEF

CONSEIL NATIONAL
DES ÉVANGÉLIQUES DE FRANCE

A wide-angle photograph of a lush green field filled with small white flowers. In the background, there are rolling hills under a dramatic sky with a bright, golden sunset or sunrise. The sun is low on the horizon, creating a strong glow that fills the upper half of the image. The overall mood is peaceful and hopeful.

présentation

Qu'est-ce que le Cnef ?

Pour l'observateur extérieur, le protestantisme évangélique français est marqué par une grande diversité. Lié à l'histoire autant qu'à des différences théologiques secondaires, ce foisonnement témoigne d'une vitalité certaine, même s'il a pu quelquefois brouiller le message.

Les responsables du protestantisme évangélique dans leur majorité ont choisi de simplifier le paysage religieux en créant une instance capable de rassembler et de représenter la quasi-totalité de ses composantes. Ils l'ont fait par souci de cohérence puisqu'ils sont profondément unis sur les questions essentielles.

L'Assemblée générale constitutive du Cnef s'est tenue le 15 juin 2010, dans les locaux de l'Institut biblique de Nogent-sur-Marne, haut lieu du protestantisme évangélique français.

Repères chronologiques

1847 Lancement de l'Alliance évangélique française (en 2011, fusion-absorption par le Cnef).

1969 Création de la Fédération évangélique de France (devenue Réseau FEF en 2010 et a transmis ses missions officielles au Cnef).

2001 Commencement du mouvement de rassemblement de tous les protestants évangéliques qui aboutira à la création du Cnef.

2010 Création officielle du Cnef.



Le Cnef : sa vision, ses missions, ses valeurs en quelques mots

Base doctrinale et textes fondamentaux

- La déclaration de foi de l'Alliance évangélique
- La déclaration de Lausanne
- Le manifeste de Manille
- l'Engagement du Cap
- La charte de fondation du Cnef
- Les principes déontologiques du Cnef

Le Cnef, constitué le 15 juin 2010, a comme vision de renforcer les liens entre ses membres pour exprimer l'unité donnée par Jésus-Christ et de participer à la Mission de Dieu en faveur du salut du monde en facilitant la proclamation de l'Évangile.

La concertation, l'information, la représentation et l'animation de projets constituent ses principales missions.

Il fonde son action sur des valeurs de liberté religieuse, de solidarité et de collaboration, ainsi que sur un absolu respect de la révélation biblique et un idéal de partage de l'Évangile de Jésus-Christ.



Les 4 missions du Cnef

Concertation

Développer la concertation entre ses membres dans le but de favoriser la connaissance mutuelle, la réflexion sur les enjeux spirituels et sociétaux, la recherche d'orientations communes voire l'optimisation des ressources.

Information

Faire connaître l'identité, les projets, les droits, les besoins de ses Églises et de ses œuvres ; promouvoir les valeurs et la théologie du protestantisme évangélique français.

Représentation

Représenter et soutenir les intérêts et positions de ses membres, sur le plan national et international, auprès des autorités politiques, administratives, civiles ou religieuses.

Animation de projets

Mettre en œuvre des projets qui contribuent au progrès de l'Évangile.



Relations au niveau Européen et mondial

Le Cnef est membre de l'Alliance évangélique européenne et de l'Alliance évangélique mondiale.

Relation avec la Fédération protestante de France (FPF)

Un nombre significatif d'évangéliques membres de la FPF fait aussi partie du Cnef. Compte tenu des racines historiques communes et des défis posés à l'ensemble du protestantisme, le Cnef veille à développer une concertation utile avec la FPF. Des rencontres de concertation ont lieu au moins 2 fois par an.

Sites internet de quelques actions du Cnef

- Commission d'implantation d'Églises nouvelles : www.1pour10000.fr
- Commission juridique : www.infojuridique.leCnef.org
- Commission CEDEF : <http://cedef.fr>
- Commission RESAM : www.resam.fr
- Campagne Libre de le dire www.libredeledire.fr

Les services du Cnef

- L'Annuaire évangélique sur internet (www.eglises.org)
- Conseil juridique en lien avec la Commission juridique
- Appui théologique
- Appui auprès de l'Administration
- Aide à l'obtention de visas
- Relation avec la CAVIMAC
- Appui à l'aumônerie, en lien avec la FPF, par la commission CEDEF pour les prisons, et la commission « aumônerie hospitalière » pour les établissements sanitaires et médico-sociaux.
- Soutien aux ministères en lien avec la Commission RESAM
- Accès au réseau européen et mondial de l'Alliance évangélique

Les commissions de réflexions et d'action

- Implantations d'Églises nouvelles
- Évangélisation
- Cnef Solidarité
- Éthique (en partenariat avec la Commission d'éthique protestante évangélique)
- Mission (en partenariat avec le REMEEF)
- Groupe Lausanne France



L'organisation du Cnef

Le Cnef est une association loi 1901.

Il est organisé en 5 pôles – 4 pôles ecclésiaux et un pôle des œuvres – garantissant ainsi une représentation paritaire des différents courants théologiques.

L'**Assemblée plénière** (assemblée générale) est composée de représentants des unions d'Églises et des œuvres. Celle-ci élit le **Comité représentatif** (conseil d'administration) composé de 3 représentants par pôle d'Églises et 4 pour le pôle œuvres.

Le **Comité représentatif** élit son **Bureau**, composé de 5 personnes, une de chaque pôle. De plus, le Cnef s'est doté d'un Comité consultatif et d'un Comité théologique.

La direction permanente du Cnef est assurée par un directeur général et un directeur de la communication.

Vous pouvez retrouver la liste des membres du Cnef sur le site du Cnef, onglet «les membres du Cnef».

Glossaire

Membre : pour les unions et les œuvres.

Union associée : pour les unions qui ont participé à l'avènement du Cnef et qui ont opté pour un engagement limité.

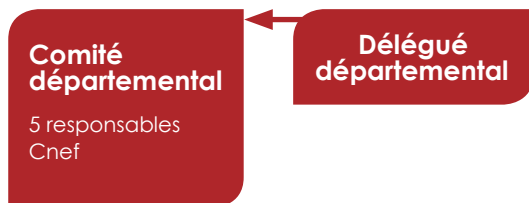
Affiliée : pour les Églises locales des unions membres.



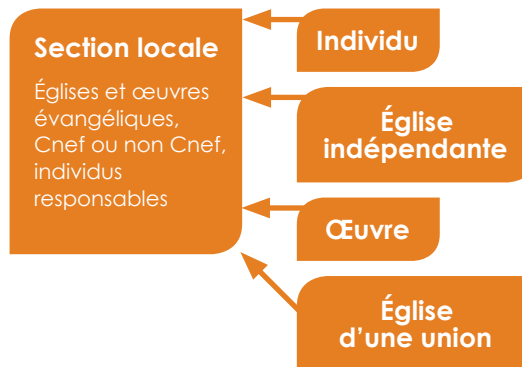
La déclinaison départementale et locale

Pour que l'Évangile soit partout et parce que la vie des Églises est d'abord locale, le Cnef se décline ainsi :

Pour représenter officiellement le Cnef



Pour vivre le Cnef avec tous



Le délégué départemental est l'interlocuteur des autorités et travaille en collégialité avec le comité. **Les projets des sections locales s'adaptent à la réalité de chaque département.**

Vous pouvez retrouver la liste des délégués départementaux sur le site du Cnef, onglet «le Cnef dans les départements».



Le protestantisme évangélique en chiffres

- 600 000** Sur un total de 1 700 000 protestants en France métropolitaine, 600 000 sont des pratiquants réguliers de tout âge.
- 460 000** Sur 600 000 pratiquants réguliers, 460 000 se réclament du protestantisme évangélique et 140 000 de la branche luthéro-réformée*.
- 3/4** Les protestants évangéliques représentent 1/3 du protestantisme en général, mais 3/4 des pratiquants réguliers.
- 9** Le nombre de protestants évangéliques a été multiplié par 9 ces 60 dernières années (en 1950 = 50 000 pratiquants réguliers).
- 2 450** Il y a environ 2 450 Églises locales structurées ou paroisses – dont plus de 2 200 en France métropolitaine – ainsi qu'au moins 500 lieux de cultes épisodiques.
- 10** Une nouvelle Église naît tous les 10 jours, soit environ 35 nouvelles Églises supplémentaires par an.
- 45** La grande majorité des Églises locales fait partie d'une des 45 unions ou dénominations.
- 240** Les protestants évangéliques dans les DOM-TOM représentent 70 000 à 100 000 pratiquants au sein d'au moins 240 Églises locales.
- 70 %** De toutes les Églises locales membres d'une union d'Églises, 70 % sont affiliées au Cnef.



Contact

**Conseil national
des évangéliques
de France**

123 avenue du Maine
75014 PARIS

Tél. 01 43 21 12 78

contact@lecnef.org

www.lecnef.org



www.lecnef.org

blfédérations



*Les Églises protestantes réformées évangéliques sont comptabilisées côté protestantisme évangélique.